

Conseil Municipal du 7 juillet 2008

Le sept juillet deux mille huit, à vingt heures vingt, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Roncherolles-sur-le-Vivier, sous la présidence de Monsieur Bernard JEANNE, Maire.

Étaient présents : Annabel BEAUPIED, Régis BLANQUART, Gilbert DECOODT, Benjamin GOULEY, Michel LASCROUX, Laurent LEBLOND, Pierre LEBLOND, Béatrice MARIE, Catherine OSSENT, Sylvaine SANTO.

Absents excusés : Christophe DEGOY, Marie-Christine DUPUIS.

Secrétaire de séance : Sylvaine SANTO.

1. DÉCISIONS MODIFICATIVES

Bernard JEANNE demande à Nicolas LEFEBVRE de présenter les décisions modificatives.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 : BUDGET VILLE

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES			RECETTES		
Art.	Libellé	Montant	Art.	Libellé	Montant
2182-114	Matériel de transport	+ 3 150,00	1323-114	Subvention CG	+ 1 650,00
			021	Virt du Fonctionnement	+ 1 500,00
	TOTAL	+ 3 150,00		TOTAL	+ 3 150,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES			RECETTES		
Art.	Libellé	Montant	Art.	Libellé	Montant
022	Dépenses imprévues	- 1 500,00			
023	Virt à l'investissement	+ 1 500,00			
	TOTAL	00,00		TOTAL	00,00

Nicolas LEFEBVRE explique que cela fait suite au résultat de l'appel d'offres pour l'acquisition du tracteur et à l'obtention d'une subvention pour cette acquisition supérieure à la prévision budgétaire.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 : BUDGET VILLE

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES			RECETTES		
Art.	Libellé	Montant	Art.	Libellé	Montant
2135-70	Travaux Pépinière	+ 3 200,00	021	Virt du Fonctionnement	+ 3 200,00
	TOTAL	+ 3 200,00		TOTAL	+ 3 200,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES			RECETTES		
Art.	Libellé	Montant	Art.	Libellé	Montant
6227	Frais de contentieux	+ 1 100,00	7788	Pdt exceptionnels	+ 5 200,00
022	Dépenses imprévues	+ 900,00			
023	Virt à l'investissement	+ 3 200,00			
	TOTAL	+ 5 200,00		TOTAL	+ 5 200,00

Nicolas LEFEBVRE explique que cette décision modificative prend en compte les remboursements d'assurance suites à des dégradations à la Pépinière et aux inondations du 16 juillet 2007 dans le sous-sol de la mairie. Elle intègre également le paiement de la franchise d'assurance après le recours déposé par des opposants contre le permis de construire de la mairie, recours dont ils ont été déboutés. Le dossier étant clos, il convient de régler la franchise d'assurance « protection juridique ». Bernard JEANNE ajoute que ces frais, 1 100€, sont à ajouter au coût d'arrêt des travaux engendré par ce recours, savoir environ 2 400,00 euros.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 : BUDGET VILLE

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES			RECETTES		
Art.	Libellé	Montant	Art.	Libellé	Montant
2188-107	Autres matériels	+ 400,00	021	Virt du Fonctionnement	+ 400,00
	TOTAL	+ 400,00		TOTAL	+ 400,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES			RECETTES		
Art.	Libellé	Montant	Art.	Libellé	Montant
6288	Autres prestations	+ 500,00			
022	Dépenses imprévues	- 900,00			
023	Virt à l'investissement	+ 400,00			
	TOTAL	00,00		TOTAL	00,00

Nicolas LEFEBVRE informe que cette décision modificative permet la prise en charges des frais de Centre de Loisirs ainsi que l'acquisition d'un réfrigérateur pour l'école maternelle.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 4 : BUDGET ATELIER-RELAIS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES			RECETTES		
Art.	Libellé	Montant	Art.	Libellé	Montant
			002	Excédents de fct	+ 9 085,37
	TOTAL	00,00		TOTAL	+ 9 085,37

Nicolas LEFEBVRE signale que cette décision modificative permet la reprise intégrale des résultats antérieurs dans le budget. Il ajoute que le budget peut être en déséquilibre.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

2. MARCHES PUBLICS

2.1. FERME DEBRUYNE

Bernard JEANNE informe que le marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération de réhabilitation du Centre-Bourg va être lancé, conformément à la délibération donnant délégation en date du 31 mars dernier.

Le montant estimé du marché pourrait être établi à 166 000 euros hors mission complémentaire.

Bernard JEANNE signale au Conseil municipal que le cahier des charges pour cette consultation a été établi en partenariat avec les services de l'Agglo de Rouen. Le marché devrait être lancé à compter du 10 juillet avec une remise des plis pour le 15 septembre 2008.

2.2. TRAVAUX DE L'ÉGLISE

Bernard JEANNE informe qu'un avenant concernant les travaux de l'église doit être pris suite aux travaux réalisés sur le pignon Nord. En effet, une reprise sur des grosses fissures à l'angle nord a dû être réalisée ainsi que la dépose du faux lambris, et la réfection du mur de l'immeuble de l'Orme.

L'avenant s'élève à 2 095 euros H.T..

Laurent LEBLOND annonce que les travaux sont terminés. L'intérieur de l'église sera réalisé mi-septembre pour un mois et demi de travaux de peinture. Bernard JEANNE indique que la réouverture de l'église pourra se faire pour la fin du mois d'octobre.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

2.3. TRAVAUX DE VOIRIE

Bernard JEANNE informe que la D.D.E. a transmis l'estimation des travaux de voiries prévus au budget primitif. Le devis se décompose comme suit :

- Chemin du Vieux-Moulin ; 28 547 € H.T.
- Rue du Carrouget : 17 624 € H.T.
- Chemin du Vallon : 4 145 € H.T.
- Rue du Vieux Château : 1 820 € H.T.

Soit un total de travaux incluant les frais de signalisation de 54 136 € H.T.

Bernard JEANNE demande au Conseil municipal d'approuver ce devis estimatif et de solliciter la D.D.E., dans le cadre de la mission A.T.E.S.A.T., pour la réalisation du dossier de consultation des entreprises (D.C.E.).

Le Conseil municipal approuve l'estimation des travaux, sollicite l'aide de la D.D.E. pour la réalisation du D.C.E., autorise Monsieur le Maire à le signer et à lancer la procédure de consultation.

Gilbert DECOODT explique que des travaux sur le réseau d'eaux pluviales doivent être réalisés par l'Agglo de Rouen ce qui risque de retarder le début des travaux pour la rue du Carrouget et le Chemin du Vallon. Bernard JEANNE précise que le budget est respecté car une somme de 80 000 euros avait été inscrite au Budget primitif 2008. Laurent LEBLOND demande si la D.D.E. réalisera la matrice d'œuvre. Nicolas LEFEBVRE répond que oui, dans le cadre de la mission ATESAT.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

3. PERSONNEL COMMUNAL

Bernard JEANNE informe le Conseil municipal qu'Alisson BOTTIER va quitter la commune. De ce fait, il propose de lancer une procédure de recrutement pour permettre son remplacement.

Bernard JEANNE explique qu'Allison BOTTIER est actuellement en contrat d'accompagnement dans l'emploi sur une durée de 24h par semaine. Elle souhaitait obtenir un poste à temps complet ce que la Commune ne pouvait lui proposer.

Bernard JEANNE signale que son départ va engendrer une difficulté concernant l'ouverture de l'accueil Mairie-Poste au mois d'Août. Une solution va devoir être trouvée. Il en profite pour signaler qu'à compter du 15 juillet, l'ouverture de l'accueil Mairie-Poste se fera sur les horaires d'été, à savoir uniquement les lundis, mercredis et vendredis.

José DELAMARE demande si le recrutement se fera sur un contrat C.A.E.. Bernard JEANNE répond que cela sera une possibilité.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

4. QUESTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

- Gilbert DECOODT signale une demande de concession au cimetière pour un caveau de 3 places. Il demande si la Commune a prévu un tarif. Bernard JEANNE répond que non. Le tarif sera à voter lors de la prochaine réunion de Conseil municipal.
- Gilbert DECOODT annonce que dans le cadre de la réfection du Chemin du Vieux-Moulin, l'Agglo doit procéder à une reprise de voirie suites aux travaux d'assainissement réalisés l'an passé. Il demande de relancer l'Agglo pour la réalisation de ces travaux.
- Bernard JEANNE signale que les travaux du porche de la ferme Debruyne sont presque terminés. Il annonce que, sur demande de José DELAMARE, il a sollicité l'entreprise pour obtenir un devis de réfection du mur allant du porche à la RD 15 et pour la réfection du mur du cimetière.
- Pierre LEBLOND informe que le Réveil Roncherollais sollicite un créneau horaire le mercredi après-midi pour lancer une activité Cirque. Il explique qu'après contact avec l'ASRV Tennis, un accord de principe peut être obtenu. Cependant les dirigeants de l'ASRV Tennis souhaitent attendre le Forum des Associations avant de confirmer définitivement cette position. Sylvaine SANTO répond que les associations ne sont pas propriétaires des locaux et des créneaux. Elle estime que le tennis a de nombreux créneaux horaires et rappelle que, cette année, celui du mercredi n'était pas utilisé. Annabel BEAUPIED ajoute qu'il n'est pas possible d'attendre le Forum des Associations pour lancer cette nouvelle activité. Laurent LEBLOND pense qu'une salle comme la Pépinière ne doit pas être inutilisée les mercredis. Pierre LEBLOND signale que l'ASRV Tennis envisage de déplacer des cours le mercredi après-midi. Laurent LEBLOND propose de donner la priorité à l'activité Cirque pour la saison 2008/2009. Il ajoute que l'association a d'autres créneaux dans la semaine pour déplacer les cours. Bernard JEANNE propose l'attribution du créneau horaire 14h/17h pour les activités Cirque du Réveil Roncherollais sauf en mai et juin. Il demande à Pierre LEBLOND de transmettre cette décision aux deux associations.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Concernant l'acquisition de matériel, Bernard JEANNE explique que la Commune peut intervenir exceptionnellement sur une partie du projet mais en aucun cas sur la totalité. Michel LASCROUX annonce que le Réveil Roncherollais a déjà récupéré des tapis venant du collège de Darnétal. Gilbert DECOODT signale qu'il s'agit d'un changement de position de la part de la Commune car c'est la première fois qu'un créneau est attribué par le Conseil municipal.

- Sylvaine SANTO indique que le réfrigérateur de l'école maternelle a été changé. Il n'a pas été installé sous la véranda. Bernard JEANNE parle de la demande concernant des arceaux vélos à l'école. Sylvaine SANTO répond que cette demande sera traitée par le Conseil Municipal des Jeunes, dès son installation.
- José DELAMARE demande où en est le dossier concernant les aménagements de sécurité sur la Route Départementale 15 à l'entrée de la Commune en venant de Préaux. Bernard JEANNE répond que ce projet sera présenté à la Commission permanente du Département en septembre prochain. Les travaux pourraient avoir lieu en octobre. Benjamin GOULEY demande si l'autre entrée de la commune va être aménagée. Bernard JEANNE répond que non, pour le moment seule l'entrée en venant de Préaux est concernée. Il ajoute que la Commune attend la mise en place de coussins berlinois, rue des Emouquets. Benjamin

GOULEY demande ce qu'il en est de la zone 30. Bernard JEANNE répond que les panneaux sont achetés et qu'ils seront installés prochainement.

- Régis BLANQUART demande le recrutement d'un agent supplémentaire aux services techniques pour faire face à la surcharge temporaire de travail. Nicolas LEFEBVRE répond que cela n'est pas prévu au budget.
- Michel LASCROUX demande que le placard de la Pépinière soit réparé. Gilbert DECOODT répond que cela va être fait.
- Bernard JEANNE annonce que le Tour de France Féminin passera par Roncherolles le 17 août prochain.

- Suspension de séance -
- Reprise de séance -

La séance est levée à 21h 30
